

Réunion CPE du bassin Lot-Est à Figeac – lycée Champollion

Le 21/05/2015

13 Présents : Anne BEX (collège de Vayrac), Catherine GAUTIER (collège de Cajarc), Catherine GIRARD (Lycée Jean Lurgat - Saint-Céré), Estelle NACHEZ (collège de Saint-Céré), Franck SAMSON et Franck FAUVEL (LGT Champollion - Figeac), Christine VERDIER (collège de Gramat), Valérie AIRAUDI (Lycée hôtelier Quercy Périgord - Souillac), Jérôme VINCENT (collège de Martel), Myriam FAVREAU (collège de Bretenoux), Julie DOUCY (LEGTA La Vinadie - Figeac), Patricia MONTEIL LAMOTHE (lycée Louis Vicat – Souillac), Jennifer MONTION, stagiaire en observation au lycée Vicat et coordonnatrice du DIMA à Souillac.

Animateurs : Myriam FAVREAU et Jérôme VINCENT

Secrétaire de Séance : Patricia MONTEIL LAMOTHE

Remerciements à l'équipe de direction du lycée Champollion pour la grande qualité de l'accueil qu'ils nous ont réservé, ainsi qu'à nos collègues CPE de cet établissement pour l'organisation.

Introduction : Rappel ordre du jour

- Bilan du projet 2014-2015 des CPE du bassin Lot-Est.
- Perspectives pour 2015 – 2016 (actions, renouvellement des animateurs).
- Intervention de Mme Myriam FAVREAU sur le harcèlement à l'école.
- Intervention de M. Paul MAYOR, responsable de l'Equipe Mobile de Sécurité du Rectorat de Toulouse.
- Echanges de pratiques et questions diverses.

1/ Bilan du projet 2014-2015 des CPE du bassin Lot-Est :

Axe 1 : mettre en œuvre la formation d'adaptation à l'emploi des assistants d'éducation, à l'échelle du bassin Lot-Est

La formation s'est déroulée sur 2 journées (10 septembre et 20 octobre 2014). 23 Aed étaient présents la 1^{ère} journée (cadre réglementaire, positionnement, éléments de psychologie de l'adolescent) 14 étaient présents sur la 2^{ème} journée (études de cas et analyse de pratique). Les Aed ont complété une fiche d'évaluation :

Formation utile sur le plan éducatif : 8/10 ; Formation agréable : 8,4/10 ;
Information utile sur le plan réglementaire : 7/10. Les Aed présents font
apparaître globalement les points suivants : « débat agréable, avec partage
intéressant des expériences, réponses sérieuses et claires, le tout dans la
bonne humeur » « Formation intéressante pour avoir de la confiance en soi et

- Jour 1 : Mercredi 16/09 - Lycée Vicat probablement, animation par Christine Verdier, Patricia Montell, éventuellement Valérie Airaudi.

Axe 1. Pour la formation des Afd, les dates des 2 journées sont fixées comme suit :

Point n°1 : Tout le monde s'accorde sur l'intérêt de reconduire l'année prochaine le projet de bassin, qui comportera donc les deux mêmes axes puisque les évaluations positives sont encourageantes et montrent leur utilité. Voir en annexe le projet complet réactualisé pour l'année prochaine :

2/ Perspectives pour 2015-2016

« les infos sur l'internat m'ont fait déstresser », « Merci aux lycéens d'être venus », « J'ai quand même peur ! », « Une bonne présentation du lycée, agréable », « On nous a beaucoup expliqué, ce qui m'a rassuré, merci », « Ca nous a bien montré ce que vivent les lycéens », « Je trouve cette intervention utile parce que ça répond aux questions qu'on se pose », « J'apprends quand même », « Il faudrait plus d'infos sur les filières pro », « J'ai peur de la charge de travail », « J'ai peur de me sentir seul ».

échantillon :
En fin de questionnaire, les collégiens pouvaient laisser un commentaire. En voici un

considèrent avoir appris des choses nouvelles (37% répondent non, 1% sans réponse). nouvelles (32% répondent non, 7% sans réponse). Sur le travail et le projet personnel, 62 % l'internat et sur la gestion de l'autonomie, 61 % considèrent avoir appris des choses utiles. Après la séance, 73 % considèrent qu'ils ont appris quelque chose de nouveau sur la question de l'engagement citoyen au lycée et sur les instances de représentation et de participation des élèves (21% répondent non, 6% sans réponse). Sur la vie en collectivité à l'internat et sur la gestion de l'autonomie, 61 % considèrent avoir appris des choses utiles. Plus de 70 % disent qu'avant la séance ils considéraient cette intervention et de la durée. Tous les autres se déclarent satisfaits ou très satisfaits du contenu de l'intervention adaptée. Environ 5% des collégiens se déclarent peu ou pas satisfaits et ont trouvé la durée de

Le bilan qualitatif d'ensemble est également satisfaisant :

Cette action s'est déroulée entre Mars et Avril et a touché cette année 24 classes de 3eme (sur un total de 28 classes sur le bassin). 9 collégiés du bassin sur 11 ont été concernés. Au total, 38 élèves lycéens ont participé à cette opération. La présentation par les pairs reste un relais satisfaisant. Les collégiens notent des échanges plus fructueux quand le groupe d'élèves est restreint. Le diaporama est une base de travail et peut être enrichi (photos). Il permet en amont la préparation avec les lycéens.

Axe 2 : Préparer les collégiens à devenir lycéen (action en complémentarité de la liaison collège/lycée favorisant la continuité pédagogique)

Attention aussi à l'harmonisation des pratiques sur les quotités horaires, bien s'appuyer sur les textes officiels et le Mémento et les transmettre comme étant la base de calcul.

avoir les bons réflexes ». « Des entretiens individuels en fin de journée pourraient-ils être organisés pour avoir réponse à des questions plus précises, questions que l'on ne souhaite pas forcément poser en groupe entier ? »

- Jour 2 : Lundi 19/10 (le groupe pense majoritairement que le lundi du début des vacances de toussaint est adapté) – lycée Champollion peut-être, animation Catherine Gautier, Valérie Airaudi, éventuellement Franck Fauvel.

S'est effectivement posé la question du choix de la date de la 2^{ème} journée, fixée pendant les vacances de la Toussaint (sur la 39^{ème} semaine). Deux collègues considèrent qu'il serait préférable de choisir un autre mercredi hors congés scolaires. Pour les autres cette journée ne pose pas problème et elle se fait dans de bonnes conditions (hors temps de présence élèves, donc moins stressant), et permet une bonne organisation du travail chez les CPE.

Le nombre d'AEd qu'il y aura à accueillir est estimé à une vingtaine.

- Modifier le diaporama utilisé le jour 1 (suppression de la partie quiz pour gagner du temps le matin sur la partie réglementaire)
- Commencer les études de cas dès l'après-midi du jour 1 et essayer de prévoir un temps de dialogue plus individualisé avec les animateurs à la fin de l'après-midi pour permettre aux AEd de poser les questions qu'ils n'auraient pas osé poser devant le groupe.

- Jour 2 : intervention EMS le matin (M. Mayor est à priori d'accord mais demande que la sollicitation passe par le canal hiérarchique habituel). L'après-midi, suite des études de cas du jour 1. Articulation et contenu à préciser lors de la réunion de juillet.

Axe 2. Pour l'action « Devenir lycéen », quelques petites modifications :

- Durée d'intervention ramenée à 1h30 au lieu de 2h.
- Effectif maximum ne devant pas dépasser l'équivalent d'une classe.
- Ce sont les collègues qui gardent l'initiative de l'intervention et qui sollicitent les collègues des lycées (et non pas le contraire).

Point n°2 : Renouvellement des animateurs.

Animateurs depuis environ 10 ans, Myriam Favreau et Jérôme Vincent nous font part de leur expérience enrichissante. Ils souhaitent néanmoins passer le relais. Ils expliquent la nature des tâches à accomplir lorsqu'on est animateur, précisant que beaucoup d'outils existent d'ores et déjà et ne sont donc pas à créer (modèles de courriers d'invitation, projet de bassin formalisé et validé par le corps d'inspection, diaporamas supports de formation ou d'intervention, liste de diffusion, modèles de compte-rendu). Ils rappellent le lien qui existe entre les travaux menés à l'échelle du bassin et ceux conduits dans le cadre de l'équipe ressource des CPE de l'Académie de Toulouse. Ils invitent donc les collègues intéressés par ces responsabilités d'animation à se faire connaître.

Sur l'Académie de Toulouse, 2 CPE sont formateurs sur le harcèlement à l'école : Frank ROBERT (collège d'Alban dans le 81) et Myriam FAVREAU.

Myriam explique que cette formation dure en principe deux journées et que le défi était de parvenir à nous faire un topo aussi clair, riche et complet que possible en seulement une heure. Elle a appuyé son intervention sur un diaporama et sur une ressource vidéo en ligne (petit court-métrage sur ce thème tourné au lycée Gallieni à Toulouse). Myriam rappelle que la lutte contre le harcèlement est une priorité ministérielle et nous livre des éléments de définition, des pistes de travail et des ressources pour nous aider à détecter et agir plus efficacement.

Cf documents joints en annexe.

Les participants remercient Myriam Favreau pour la grande qualité de son intervention.

4/ L'équipe mobile de sécurité : intervention de Paul MAYOR (durée 2h)

Installée depuis 2010 l'équipe mobile de sécurité (EMS) intervient dans toute l'académie de Toulouse pour des missions de prévention, de formation et pour des actions de mises en sécurité des personnes et des biens dans les EPLE. Mais aussi pour des diagnostics locaux de climat scolaire.

En fin d'intervention, M. Mayor laisse des documents au groupe (Cf. en annexe)

Les participants remercient M. Mayor pour la grande qualité de son intervention.

5/ Echanges et questions diverses

Depuis l'an dernier Jérôme Vincent développe un outil qui permet de construire les emplois du temps des personnels du service Vie Scolaire et de gérer les consommations horaires. La nouvelle version, considérablement améliorée, remplacera la précédente et devrait être mutualisée à partir de la deuxième quinzaine de juin, via l'équipe ressource académique. Une courte vidéo de présentation est en ligne (dans votre moteur de recherche préféré, tapez « EDT CPE Youtube »).

L'ordre du jour étant épuisé à 16h 30, la prochaine réunion est fixée le mercredi 8 juillet à Gramat (lieu à confirmer par notre collègue). Comme l'an passé, cette dernière réunion pourrait être commune avec les CPE du bassin Lot-Ouest.

PROJET DES CPE DU BASSIN LOT-EST 2015-2016



Préambule

Le corps d'inspection Etablissement et Vie Scolaire de l'Académie de Toulouse a mis en place en 2006 une équipe ressource composée de CPE de l'Académie – volontaires – rejoints en 2012 par les deux responsables pédagogiques à l'ESPE de la formation initiale des futurs CPE. Ce collectif professionnel a vocation à être un espace de réflexion et de production. Il constitue un maillage du territoire académique caractéristique de la typologie des EPLE et de la variété des pratiques professionnelles.

Les travaux menés dans le cadre de cette équipe ressource ont pour finalité, entre autre, d'installer et de promouvoir une culture du travail collaboratif en favorisant notamment les rencontres et la production d'outils ou d'initiatives nouvelles au niveau des bassins, mutualisables à terme au niveau académique (*compétence C.11 S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel, Référentiel de compétences*). Ces échanges ont d'autant plus de sens que les CPE exerçant sur ce territoire sont souvent seuls dans leur établissement.

Méthode

Les CPE du bassin se réunissent 3 fois par an et construisent ensemble des actions à mettre en œuvre, rattachées au référentiel professionnel de compétences de juillet 2013. La circulaire de rentrée 2015 détermine 3 axes autour desquels les CPE souhaitent articuler leur action concertée :

- Construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite
- Garantir l'égalité et développer la citoyenneté
- Former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves

Forts de cette volonté, les CPE du bassin souhaitent formaliser les différents travaux mis en place, pour la deuxième année consécutive, sous la forme d'un projet décliné en 2 axes opérationnels, ceci afin de donner de la lisibilité à leur travail. Ce projet, communiqué aux chefs d'établissement via les animatrices de bassin, doit permettre une planification et une harmonisation des actions au niveau de ce territoire.

Intitulé du projet des CPE du bassin Lot-Est

Participer à créer les conditions de la réussite et de la fluidité des parcours scolaires des élèves.

Ce projet est décliné en deux axes opérationnels : l'un en direction des personnels en charge de la gestion et de l'accompagnement des élèves sur le champ de la vie scolaire, l'autre en direction des élèves eux-mêmes (élèves de 3^{ème}).

➤ **Axe 1 :** agir sur la professionnalisation des Assistants d'éducation par la mise en place mutualisée de la formation d'adaptation à l'emploi.

➤ **Axe 2 :** contribuer, sur le champ de la vie scolaire, à l'amélioration des parcours scolaires, par la mise en place de l'action « Devenir lycéen », et lutter contre le décrochage (compétence C5 Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogiques et éducatif)

Situation en 2014

EPLF, CPE et AED

Le bassin Lot-Est accueille 15 EPLE : 11 collèges et 4 lycées, dont 3 sont LGT et LP. Il convient d'ajouter le LEGTA La Vinadie, puisque la CPE de cet établissement est associée.

Un sondage effectué directement par les CPE animateurs auprès de leurs collègues dans le cadre des échanges professionnels et de la dynamique du bassin fait apparaître les informations suivantes (sur la base du déclaratif) :

➤ Au moins un CPE est présent dans chacun de ces établissements, à l'exception du collège de Latronquière. Le bassin compte 18 CPE (dont un 1 personnel TZR en reconversion professionnelle). 11 CPE (61%) sont seuls dans leur établissement. L'ancienneté moyenne dans la fonction, en tant que titulaire, est de 15 années et l'ancienneté moyenne sur le poste est de 8,9 années. Les CPE travaillant en collège sont en moyenne plus anciens dans la fonction que les collègues travaillant en lycée. Ils sont également plus « stables » sur leur poste que leurs collègues des lycées.

➤ En 2013, 90 Assistants d'éducation (Aed), soit 73 ETP, font fonctionner les services. Les Aed sont majoritairement des femmes (69%), plutôt jeunes (64% < 35 ans) et modestement diplômés. 39% a atteint ou dépassé le niveau bac+3. 17 Aed étaient nouveaux dans la fonction en 2013. Selon les estimations des CPE, ils seront au moins 20 à la rentrée 2015.

➤ Les 11 collèges totalisent 28 classes de 3^{ème}.

AXE 1 : Mettre en œuvre la formation d'adaptation à l'emploi des Aed, à l'échelle du bassin Lot-Est.

Préambule :

Les établissements employeurs doivent offrir aux Aed une formation d'adaptation à l'emploi. Conformément à ce qui est indiqué dans le chapitre 11 du document académique intitulé « Mémento concernant l'Assistant d'éducation », cette formation est le plus souvent délocalisée au niveau du bassin de formation ou du département.

Constat :

Depuis 2003, année de création du statut des Assistants d'Education, la formation d'adaptation à l'emploi n'a pas été systématisée chaque année sur le bassin Lot-Est, ni organisée de façon mutualisée.

- * En 2003, formation départementale organisée par l'institution, pour une durée d'une journée
- * 2003-2007 : pas d'action de formation spécifique, si ce n'est à l'interne par les CPE dans les EPLE
- * 2008 : formation organisée entre certains établissements du bassin, comme à St Céré ou Souillac et Martel
- * 2010-2011 : FIL collège + lycée St Céré avec P. Augue (thème : la motivation des élèves. Modélisation théorique autour des travaux de Daniel FAVRE)
- * juillet 2013 : le collège de St Céré organise une journée de formation et fait intervenir les Equipes Mobiles de Sécurité (EMS).

- * rentrée 2013, formation mutualisée. Les CPE du bassin, sous l'autorité des chefs d'établissement, mutualisent une action de formation des Aed :
- 2 journées pour les AED nouvellement nommés (18/09/13 et 21/10/13)
- 1 journée pour les anciens AED (le 29/08/13), pour compenser l'absence de formation les années précédentes

L'organisation et l'animation de ces temps de formation ont été assurées par les CPE. Chaque journée a fait l'objet d'un compte-rendu et d'une évaluation diffusés à l'ensemble des CPE, ainsi qu'aux chefs d'établissement par l'intermédiaire des animateurs de bassin.

- * Assistants d'éducation ont été bénéficiaires de cette action. Le bilan est globalement très positif et de plus, les AED sont très demandeurs, même les anciens, tant sur le plan réglementaire que dans l'échange des pratiques et les études de cas. Ils provenaient de 10 EPLE (7 collèges et 3 lycées), soit une opération qui a concerné les 2/3 des établissements publics du bassin
- * Rentrée 2014 : mise en place du premier projet formalisé des CPE du bassin incluant une formation d'adaptation sur 2 journées pour les Aed nouveaux dans la fonction

Objectifs :

Reconduire à l'automne 2015 une formation d'adaptation à l'emploi à tous les Assistants d'éducation du bassin, nouveaux dans la fonction. Les contenus porteront à la fois sur les aspects réglementaires et administratifs et sur les aspects éducatifs et pédagogiques en lien avec leurs missions, y compris sur l'internat. Cette formation - en lien avec la compétence C 4 du référentiel « Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire » - a pour ambition :

- De mieux préparer les Aed à prendre en charge les élèves de façon éducative, dans le souci permanent de la sécurité des personnes et des biens.
- De leur permettre d'assumer rapidement l'autorité qui leur incombe et d'en faire usage de façon bienveillante.
- De les inciter à s'investir avec rigueur et dynamisme
- De favoriser les conditions du travail en équipe, dans le respect du cadrage réglementaire.
- De leur permettre d'acquérir rapidement le réflexe professionnel de rendre compte à la hiérarchie de situations délicates, conduites à risque,.... (compétence C 2).

Mise en œuvre

- Public destinataire : Assistants d'éducation nouvellement recrutés dans la fonction
- Durée de la formation : 2 jours
- Organisation : CPE du Lot-Est, sous l'autorité des chefs d'établissements animateurs de ce bassin

- **1^{ère} journée : mercredi 16 septembre 2015** : (9h-16h30) peut-être au lycée Vicat à Souillac ?

- Contenu : cadrage institutionnel, réglementaire et éthique, posture professionnelle et travail en équipe. Analyse de situations (études de cas) et réponses aux questions dans une phase plus individualisée (fin d'après-midi).
- Animateurs : 2 ou 3 CPE du bassin

- **2^{ème} journée : lundi 19 octobre 2015** (9h-16h) peut-être au lycée Champollion à Figeac ?

- Contenu : intervention de l'EMS et études de cas et analyse de pratique
- Animateurs : EMS + 2 ou 3 CPE du bassin

Possibilité d'accueillir en plus, sur cette 2^{ème} journée, des Aed anciens qui en feraient la demande, sur autorisation de leur chef de service.

Indicateurs d'évaluation choisis

- Nombre de participants sur les 2 journées.
- Nombre d'EPL concernées
- Questionnaire d'évaluation à remplir par chaque participant en fin de formation, visant à mesurer le degré de satisfaction et le ressenti par rapport à l'utilité de l'opération, sur les apports administratifs et réglementaires d'une part, et éducatif ou pédagogique d'autre part.

AXE 2 : Préparer les collégiens à devenir lycéen (action en complémentarité de la liaison collège/lycée favorisant la continuité pédagogique)

Constat :

La liaison collège/lycée, dans sa forme actuelle, porte essentiellement sur le champ pédagogique et apporte peu d'information aux élèves sur la façon dont la vie au lycée s'organise, y compris à l'internat, sur ce qui change par rapport au collège, sur la façon dont ils pourront prendre part et s'engager dans la vie de leur futur établissement. Sur le territoire, essentiellement rural ou les élèves sont scolarisés en collège dans des structures souvent de petite taille, les inquiétudes des élèves de 3^{ème}, par rapport à leur capacité à s'adapter à l'univers du lycée, sont très présentes.

Au Printemps 2015, 9 collèges sur 11 ont été demandeurs de ce type d'échanges et ont pu faire venir des CPE des lycées de Souillac, Saint-Céré et de Figeac (y compris LEGTA), 38 lycéens se sont impliqués dans cette action, pour une intervention de 2 heures portant spécifiquement sur la vie au lycée. Les groupes ont été très différents dans la dynamique. Mais c'est un bon ressenti des collèges et des élèves de 3^{ème} que décrivent les bilans. Les évaluations réalisées au terme de cette action montrent que ce temps d'échanges entre les collégiens et des lycéens est positif et attendu

Objectifs :

- Mieux préparer les élèves de 3^{ème} à devenir lycéen en leur apportant une information sur les différents aspects de la vie lycéenne, individuelle et collective - y compris à l'internat - citoyenne aussi (Compétence C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative).

- Accompagner les élèves dans leur parcours, leur permettre une meilleure adaptation aux conditions d'élèves en lycée et ainsi contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire (Compétence C5 Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogiques et éducatif)

- Construire cette action de sorte qu'elle ne sera pas disjointe du pédagogique, qu'elle en sera complémentaire. Elle n'a pas pour objectif de présenter les spécificités proposées par tel ou tel établissement (options, enseignements d'explorations, ...). Il s'agit d'apporter une information claire et généraliste sur des thématiques communes, donc transposables dans n'importe quel lycée, et d'apporter des réponses rassurantes aux questions concrètes que se posent les collégiens.

L'organisation ne serait donc pas liée au principe de sectorisation collèges / lycées

- Essayer d'intervenir dans le plus grand nombre possible de collèges sur le territoire du bassin

Mise en œuvre

Intitulé de l'action : « Devenir lycéen »

Organisation : CPE du Lot-Est, sous l'autorité des chefs d'établissements animateurs de ce bassin.

Animation : des CPE de lycées se déplacent dans les collèges, accompagnés par des lycéens (si possible provenant du collège visité).

Durée de l'intervention : 1 heure 30

Réalisation : devant des groupes-classes.

← Contenu de l'intervention avec diaporama structuré

autour de 4 thématiques:

- engagement citoyen
- vie en collectivité et internat
- gestion des libertés et autonomie
- travail et projet personnel

L'intervention est construite pour que les éclairages apportés sur les champs de la Vie Scolaire (et non pas du service VS) soient reliés et donnent du sens aux considérations d'ordre pédagogique qui sont au cœur de la réussite d'un parcours lycéen.

Indicateurs d'évaluation choisis

- Nombre de collèges visités sur le bassin.
- Nombre total de classes de 3^{ème} ayant bénéficié de l'intervention.
- Nombre total d'anciens élèves (ou lycéens) ayant participé à l'animation de ces interventions
- Questionnaire d'évaluation à remplir par les 3^{ème} à la fin de l'intervention, visant à mesurer le degré de satisfaction et le ressenti par rapport à l'utilité de l'opération ou à la pertinence du propos.

Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. (Olweus, 1993)

Numéro d'appel national

0808 807 010



SITE AGIR CONTRE LE HARCELEMENT

[HTTP://WWW.AGIRCONTRELEHARCELEMENTALECOLE.GOUV.FR/](http://www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr/)



LE HARCELEMENT

Reconnaitre

Prendre en charge

Prévenir

Myriam Favreau
myriam.favreau@ac-toulouse.fr

Le Harcèlement: rejet de la personne et stigmatisation de la différence

RECONNAITRE

Définition:

- **violence**, un rapport de force et de domination
- **répétition**, ou plusieurs fois sur une longue période
- **isolement** psychologique, physique, identitaire

Harcèlement:

- **physique** (coups, dégradations, vol, racket, violences connotation sexuelle, jeux dangereux)
- **verbal** (insultes, humiliation, ostracisme, provocation sexuelle, surnom)
- **cyber harcèlement** (propagation rapide, confidentialité)

Protagonistes:

- 1/ auteur
- 2/ victime
- 3/ témoins (actifs, passifs, agissants)
- 4/ le silence

Identifier:

- changement brutal
- agressivité
- anxiété
- absentéisme, retard
- chute résultats
- jeux vidéo
- isolement

PRENDRE EN CHARGE: victime et auteur

Conséquences victime

- psychologiques (isolement, troubles anxio-dépressifs, troubles alimentaires, conduites addictives, estime de soi dévalorisée)
- scolaires (échec, décrochage)
- sociales (phobie, problème relationnel, suicide)

Conséquences auteur

- psychologiques (absence d'empathie, sentiment d'impunité, d'injustice, disculpation, conduites addictives et dépressives, stratégie de prédation)
- scolaires (décrochage)
- sociales (marginalisation, position dominante, transgression systématique, conduites à risque)

Conséquences témoins

- sentiment de lâcheté, d'insécurité, de culpabilité, dommages psychiques, violence par mimétisme)

Approche:

- croiser les regards
- ne pas rester seul
- prendre du recul (sécurité seule urgence)
- penser « groupe »
- savoir écouter

Le chef d'établissement est informé et responsable du traitement des situations de harcèlement. Un référent peut être désigné, il peut être entouré d'une équipe ressource.

⇒ Appliquer le protocole

Suivi et mesure:

- conseil général/procureur
- soutien psychologique
- INAVEM
- mesure disciplinaire réfléchie

PREVENIR

- intervenir dans les 3 domaines: espace, temps, relation
- diagnostiquer
- s'inscrire dans la durée
- ouvrir des espaces de parole
- approche systémique
- agir sur le climat scolaire

Dynamique d'équipe

Règles communes et explicitées
Accueil et bienveillance
Communication interne (CA, CESC, CVL,...)
Communication externe (association parents, ENT,...)
Pratiques partenariales

RESSOURCE

- <http://www.agricontreleharcelementalecole.gouv.fr/>
- <http://www.netecoute.fr/>
- <http://www.e-enfance.org/>
- <https://www.facebook.com/HarcèlementScolaireAuCollègeOULycee>
- <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

Prévention et lutte
contre le harcèlement à l'École

Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement

juillet 2013

Ce protocole type a pour objectif d'aider les chefs d'établissements et directeurs d'école ainsi que les équipes éducatives dans la prise en compte des cas de harcèlement entre élèves.

Il propose un processus décrivant les étapes du traitement des situations et indique ce qu'il convient de faire.

Ce protocole doit pouvoir être adapté à la spécificité de chaque situation, au contexte des écoles et des établissements, aux ressources partenariales et de l'environnement.

Responsabilités du traitement

Dans tous les cas les chefs d'établissement et/ou les directeurs d'école sont informés et responsables du traitement des situations de harcèlement.

Un référent peut être désigné au sein de l'équipe éducative pour organiser le traitement et contribuer à la construction de la réponse, sous la responsabilité du chef d'établissement ou du directeur d'école.

Le référent est entouré d'une équipe ressources¹

Modalités de traitement

Les situations de harcèlement peuvent être portées à la connaissance de l'école ou de l'établissement de trois façons qui impliquent les modalités de traitement différentes :

- 1) L'élève harcelé se confie :
 - a) à un autre élève : l'adulte informé dialogue avec l'élève confident et l'accompagne vers le chef d'établissement, le directeur d'école ou le référent pour rencontrer ensemble l'élève victime
 - b) à un membre de l'équipe éducative : l'adulte dialogue avec l'élève victime et l'accompagne vers le chef d'établissement, le directeur d'école ou le référent
 - c) à ses parents : les parents sont écoutés et orientés vers le chef d'établissement, le directeur d'école ou le référent
- 2) Un élève (confident ou témoin) ou un adulte (personnel ou parent) a connaissance d'une situation de harcèlement dans l'école ou l'établissement : il est orienté ou accompagné vers le chef d'établissement, le directeur d'école ou le référent
- 3) Le référent académique a contacté l'établissement suite à la réception d'une information par l'intermédiaire du numéro vert « stop au harcèlement » :
 - a) si la situation est déjà connue ou en cours de traitement, le chef d'établissement et/ou le directeur s'assurent de la bonne prise en compte du problème et en informent le référent académique.
 - b) si la situation n'est pas connue, le chef d'établissement, le directeur d'école ou le référent prend en charge la situation pour mettre en œuvre la réponse appropriée

¹ A titre indicatif, cette équipe ressources peut être composée, selon le cas, pour le premier degré du psychologue scolaire, d'un enseignant, de l'infirmière, du médecin, d'un représentant des parents d'élèves et de l'assistant de service social, de l'infirmière, du médecin, du conseiller d'orientation psychologue, d'un représentant des parents d'élèves et de tout personnel dont les qualités déontologiques relationnelles et de médiation sont reconnues

Accueil de l'élève victime

Le chef d'établissement, le directeur d'école ou le référent accueille l'élève victime, le met en confiance, rappelle le rôle protecteur de l'école

Il recueille son témoignage :

- nature des faits, auteurs, lieux, début des faits et fréquence,
- témoins ?
- quelle interprétation l'élève fait-il de ces actes ?
- a-t-il pu réagir pour se protéger : en parler (à l'école, à la maison, dans son entourage) s'opposer verbalement / physiquement, fuir. Sinon pourquoi ?
- quelles sont les effets, conséquences ?

A voir à ce stade : possibilités pour l'élève de mettre par écrit ses propos ou d'être aidé par un adulte qui les transcrit. Conformément à la réglementation, ces écrits sont détruits au bout de trois mois

Accueil des témoins

Le chef d'établissement, le directeur d'école ou le référent reçoit les témoins séparément

Il évoque la situation dont l'élève harcelé serait victime et recueille leur témoignage : description des faits, leurs réactions ou non réaction, les raisons, leur part de responsabilité éventuelle, leurs propositions de résolution du problème

Il convient de mettre l'accent sur la dimension éducative de ces entretiens

Accueil de l'élève auteur

Le chef d'établissement, le directeur d'école ou le référent informe l'élève auteur qu'un élève s'est plaint de harcèlement. Il ne donne ni l'identité de l'élève victime ni de précisions sur les faits présumés mais demande à l'auteur sa version des faits

Selon le degré de reconnaissance des faits, il est indispensable de rappeler les règles du vivre ensemble et les conséquences du harcèlement. En fonction de la nature et de la gravité du harcèlement, le chef d'établissement ou le directeur d'école informe l'élève des suites possibles, en termes de sanction ou de punition, et lui demande de proposer une mesure de réparation

En cas de déni, il conviendra de rechercher des informations supplémentaires afin de clarifier la situation.

Si plusieurs élèves sont auteurs, ces derniers sont reçus séparément selon le même protocole.

Si nécessaire, réunion de l'équipe ressources qui analyse la situation et élabore des réponses possibles : mise à disposition pour intervention, écoute, soutien, proposition de mesures, orientation éventuelle

Rencontre avec les parents

Les parents de l'élève victime sont reçus par le chef d'établissement ou le directeur d'école et le référent. Ils sont entendus, soutenus et assurés de la protection de leur enfant. Ils sont associés au traitement de la situation, informés de leurs droits. Le rôle protecteur de l'école est rappelé ainsi que la mobilisation de tous les acteurs pour assurer ce rôle.

Les parents des élèves témoins peuvent être reçus par le chef d'établissement ou le directeur d'école. Témoins actifs ou passifs du harcèlement, ces élèves jouent en effet un rôle essentiel. L'accueil et le dialogue avec les parents des élèves témoins, est donc important pour résoudre les problèmes, que

les élèves témoins aient eu un rôle actif, mais également si ces derniers, par leur inaction, ont laissé faire.

Les parents de l'élève ou des élèves auteur(s) sont reçus et informés de la situation. Il leur est rappelé les conséquences des actes commis, le type de mesures possibles concernant leur enfant. Leur avis peut être demandé concernant les mesures de réparations proposées. Leur concours peut en effet être utile pour la résolution de la situation.

Si nécessaire contact de l'équipe mobile de sécurité. L'équipe mobile de sécurité peut être appelée à intervenir dans sa fonction de conseil et d'accompagnement des équipes éducatives.

Décisions de protection et mesures

Le chef d'établissement ou le directeur rencontre les élèves concernés avec leurs parents dans la configuration qui semble la plus opportune pour expliciter les mesures prises. Il rappelle que les élèves doivent savoir que ces situations ne peuvent être tolérées, que tout est mis en œuvre pour protéger les élèves et réagir fermement dans les meilleurs délais.

Le cas échéant :

- en cas de danger ou risque de danger : transmission d'informations préoccupantes au conseil général ou de signalements au procureur de la république
- orientation pour une prise en charge de soins et/ou de soutien psychologique
- conseils juridiques en lien avec les associations d'aide aux victimes (INAVEM) et autres services juridiques.

Suivi post événement

- Mise en œuvre et suivi des mesures prises
- Proposition de lieu d'écoute au sein de l'établissement ou à l'extérieur
- Rencontre organisée avec l'élève victime et ses parents
- Actions de sensibilisation des élèves
- Point d'information (non nominatif) au conseil d'école ou au conseil d'administration.

Ressources

De nombreuses ressources sont consultables sur le site du ministère : <http://www.agricontreleharcelementalecole.gouv.fr/quest-ce-que-le-harcelement/centre-de-ressources>

Citons notamment :

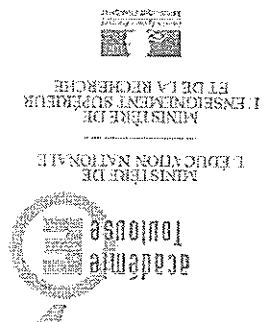
- Guide pratique : « Le harcèlement entre élèves : le reconnaître, le prévenir, le traiter »
- Rapport « Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'école », Eric Debarbieux
- Point d'étape sur les travaux de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la

lutte contre les violences en milieu scolaire – Février 2013

FICHE ACTIONS DE PREVENTION EN EPLE

Interventions de l'Equipe Mobile de Sécurité auprès des élèves par niveaux de classe.

Les interventions de prévention répondent aux objectifs de sensibilisation des élèves en matière de risques et de responsabilités concernant leurs faits et gestes



Rectorat

EQUIPE MOBILE DE

SECURITE

Référence

Dossier Formation en EPLE

Dossier suivi par

Paul MAYOR

Téléphone

05 36 25 71 25

05 42 20 49 38

Courriel

ems

@ao-toulouse.fr

Rectorat de Toulouse

75 rue Saint Roch

31400 Toulouse

Le harcèlement :

- Prendre connaissance des différentes formes de harcèlement
- Connaître les risques et les conséquences du harcèlement
- Réagir lorsque l'on est témoin de harcèlement
- Savoir vers qui se tourner si l'on est victime de harcèlement

Les dangers d'internet :

- Prendre connaissance des différents dangers dans l'utilisation d'internet
- Connaître les responsabilités engagées sur Internet
- La réaction à adopter lorsque l'on est confronté aux dangers ou attaques sur internet
- La réaction à adopter lorsque l'on est victime d'une cyber intrusion
- Les conséquences face à la loi pour les auteurs de cyber intrusion

Les conduites addictives :

- Définir les drogues
- Composition des drogues illicites
- Comprendre les effets de la drogue
- Prendre conscience des responsabilités vis-à-vis de l'usage, de la détention et de la cession de produits stupéfiants (légalisation)
- Informer sur les aides possibles et proposées aux consommateurs

Fiche Technique 2014 - 2015

Equipe mobile de sécurité

La politique de prévention et de lutte contre les violences scolaires est inscrite dans deux circulaires interministérielles : la circulaire du 23 septembre 2009 relative à la sécurisation des établissements scolaires et au suivi de la délinquance et la circulaire du 15 février 2010 fixant les actions prioritaires et l'engagement des équipes mobiles de sécurité (EMS) au sein des académies

Installée par le recteur de l'académie le 18 mars 2010, l'équipe mobile de sécurité est en mesure d'intervenir dans toute l'académie de Toulouse.

Objectifs

- Garantir la sécurité dans les établissements scolaires et assurer la protection des élèves et des personnels contre toute agression ;
- préserver la continuité de l'action éducative des établissements scolaires pendant les périodes de tension ;
- veiller à l'accompagnement des personnels et des élèves victimes lors de période de crise et mener préventivement des actions d'informations sur le respect de l'autorité et des règles de droit et de comportement au sein des établissements

Missions

L'équipe mobile de sécurité vient en renfort des équipes éducatives. Trois missions lui sont dévolues. Elles ont pour objectif de restaurer la confiance et le dialogue et de conforter l'autorité dans les établissements en proie aux tensions

- mission de sécurisation : l'équipe mobile de sécurité agit pour la protection et la sécurité des personnes et des biens dans les établissements et à leurs abords
- mission de prévention : l'équipe mobile de sécurité est engagée auprès des équipes dans les établissements lorsque des tensions sont prévisibles, en situation de crise (aide à la gestion de crise) et en situation de danger identifié
- mission d'accompagnement : l'équipe mobile de sécurité apporte aide, conseil, expertise et information aux équipes de direction, pédagogiques et éducatives dans le champ soit du traitement soit de la prévention de la violence. L'équipe mobile de sécurité peut prendre en charge l'accompagnement des victimes, personnels ou élèves (aide au dépôt de plainte, suivi des procédures judiciaire...)

Intervention de l'équipe mobile de sécurité

Suivant le protocole établi au sein de l'académie, l'engagement de l'équipe mobile de sécurité doit faire l'objet d'une demande de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, ou du chef d'établissement à madame la rectrice, laquelle décide de faire intervenir l'équipe mobile de sécurité.

Organisation et composition de l'EMS

L'équipe mobile de sécurité est implantée provisoirement sur le site du Lycée Bellevue de Toulouse. Elle est composée de femmes et d'hommes dont les compétences professionnelles multiples permettent de répondre de façon adaptée à chaque type de situation rencontrée.

Quelques chiffres :

Effectif : 15 personnels (3 équipe de direction et 12 agents) – 5 femmes et 10 hommes

Nombre d'interventions au 2013 - 2014 : plus de 140 interventions auprès des établissements dont 52 en partenariat avec référents police ou gendarmerie

8 études de sûreté

4 diagnostics de climat scolaire

17 enquêtes nationales de victimation

385 conseils aux chefs d'EPL

113 sécurisations établissement ou abords

22 interventions devant élèves en prévention

228 personnels de vie scolaire formés

Localisation :

L'ensemble de l'équipe est basée dans le département de la Haute-Garonne, elle intervient sur les huit départements de l'académie. Cette structure mobile est projetable à tout moment en fonction de la situation.

BILAN DEPARTEMENTAL DES DIAGNOSTIC DE SECURITE :

A ce jour, tous les départements de l'académie ont reçu la visite de l'EMS et

l'ensemble des tableaux de préconisations a été réalisé

En 2011 le suivi des préconisations a été réalisé sur 4 départements de l'Académie

(Tarn - Tarn et Garonne – Ariège – Gers)

En 2012, les agents ont procédé aux visites dans les établissements scolaires de la

Haute Garonne et du Lot

En 2013-2014 les départements des Hautes-Pyrénées et de l'Aveyron ont été visités

à leur tour.

Une synthèse départementale des préconisations contenues dans les diagnostics de

sécurité est élaborée et transmise à madame la Rectrice, aux Directeurs

Académiques départementaux, et à messieurs les Préfets

C'est à partir de ce bilan que le plan de mise en œuvre des préconisations est élaboré par l'EMS et proposé aux IA-DSDEN, préfets, procureurs de la République, et responsables départementaux de sécurité publique. La circulaire du 12 novembre 2010 a repris cette méthodologie.

LES ETUDES DE SURETE

- 8 études de SURETE ont été menées intégralement :
 - trois études concernent des établissements ECLAIR, les six autres établissements ont été traités en fonction de l'analyse portée par l'EMS lors d'interventions puis à la demande des chefs d'établissement.
 - Une étude particulière a été réalisée pour la DEC dans le cadre de la sécurisation du baccalauréat

LES ACTIONS DE FORMATIONS

Souvent liées à des événements de violences ou d'incivilités répétées

- FORMATION AU CIVISME : Dans les lycées ou collèges, les agents de l'équipe mobile interviennent sur des sujets proposés par le chef d'établissement et l'équipe éducative et validé par le conseiller technique (« le respect de la personne », « la Loi, le règlement et la liberté », « le comportement citoyen face aux actes déviant », « le danger des réseaux sociaux », « les valeurs républicaines – DDHC » etc) Cette formation est destinée aux élèves accompagnés de leurs enseignants afin de garantir une continuité éducative et pédagogique

- FORMATION AU CADRE JURIDIQUE : Destinée aux enseignants et aux adultes de l'établissement il s'agit de rappeler les fondamentaux du cadre juridique dans lequel évolue la communauté scolaire et de poser les mots justes sur des situations complexes. Il est question également de rappeler l'action de la justice à l'égard des mineurs et de leur famille, la vertu éducative des réponses judiciaires (rappel à la loi, travaux d'intérêts généraux, mesures éducatives)

- MANAGEMENT : Destinée à toute la communauté des adultes, cette action vise à recentrer l'intérêt des adultes sur l'esprit d'équipe, la cohésion et la cohérence de l'action de chacun pour garantir la sérénité dans le climat de l'établissement et l'ambiance de travail

- FORMATION DES CPE : les CPE stagiaires ont reçu une formation délivrée par le conseiller technique sécurité sur l'ensemble des dispositifs de sécurisation des établissements scolaires et sur la préservation du climat de l'établissement (limites fixées par l'IPR EVS)

- FORMATION DES CANDIDATS AU CONCOURS DE CHEF D'ETABLISSEMENT : le conseiller technique est intervenu sur les mêmes thèmes de sécurisation que cités précédemment mais aussi sur l'action des EMS, les différents diagnostics, les cadres juridiques, la procédure pénale et la justice des mineurs

- FORMATION DES AED ET CPE : une formation est délivrée par les agents de l'EMS sur la conduite de l'encadrement et de la surveillance des élèves, la détection et le désamorçage des situations de violence, le cadre légal et réglementaire des interventions, la stratégie de surveillance des établissements, le savoir-être, l'exercice de l'autorité, le harcèlement

FORMATION DES APS

- 24 Assistants chargés de la prévention et de la sécurité recrutés par les chefs d'établissement dans l'académie ont reçu une formation de 8 semaines à laquelle l'EMS a pleinement contribué. Une relation privilégiée, et une collaboration entre ces deux structures est en place dans le cadre de la prévention et du traitement des phénomènes de violence dans les EPLE concernés

FORMATION DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS (STAGIAIRES) :

Le Conseiller Technique participe à la formation :

Présentation des EMS et leurs missions

La responsabilité du chef d'établissement

L'évaluation du climat scolaire

Les partenariats à mettre en œuvre

Le rôle des référents scolaires police et gendarmerie

LES TRAITEMENTS D'INCIDENTS GRAVES

A la demande du Recteur, l'équipe mobile de sécurité s'est transportée sur plusieurs événements pouvant avoir des répercussions en interne comme en externe. Sans qu'il s'agisse de crise, les incidents ont conduit à plusieurs actions de traitement :

- communication externe,

- communication interne,

- soutien psychologique (gestion des phases de stress et de traumatisme dans la communauté scolaire),

- accompagnement judiciaire (liasons avec les services de police judiciaire lorsqu'ils ont été saisis), aide à la décision (pour le chef d'établissement),

comptes rendus

Systématiquement des points écoutes sont mis en œuvre par l'EMS dans ces occasions auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

○ LES GESTIONS DE CRISES

L'EMS a eu à faire face et à gérer plusieurs situations de crise :

- Agressions physiques AED – CPE – Chef d'établissement
- Intrusions dans un établissement avec violences
- Blocage et tentative d'occupation des établissements (mouvement lycéen)
- Menaces sur personnel technique et enseignant dans 2 établissements du premier degré

Ces interventions ont permis d'éprouver les compétences de l'équipe mobile de sécurité mais ont surtout démontré que le soutien apporté par la Rectrice aux « victimes » par le truchement de l'équipe mobile de sécurité désamorce immédiatement toute tendance à se retrancher derrière un « droit de retrait » bien souvent brandi à titre d'exutoire. Bien au contraire, aux côtés de l'EMS, la communauté éducative devient acteur et participe à la sortie de crise.

La présence sur site avec des équipes à fort effectif, à l'écoute de l'ensemble de la communauté scolaire a contribué au renforcement du sentiment de sécurité.

Le constat et l'écoute se sont le plus souvent appuyés sur un diagnostic local de climat scolaire avec une restitution rapide de l'analyse des données, afin d'identifier les origines du mal être et mettre en regard les actions ou moyens pour y remédier.

ACTIVITES EXTERNES HORS INTERVENTION

- LES VISITES QUOTIDIENNES DES ETABLISSEMENTS
- SCOLAIRES
- LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES
- INSTITUTIONNELS, LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LES ASSOCIATIONS

Ce champ prends une plus grande place depuis la rentrée scolaire 2012 elle permet de créer une relation continue avec les chefs d'établissements, et les différents partenaires extérieurs (PJ – Maison de l'Adolescent – Associations ARPADE – Dispositif Clair – Services Transports du Conseil Général – BPDJ)

Une réunion avec les référents scolaires de la Police et de la Gendarmerie nationale a été organisée dans chacun des départements de l'Académie.

○ LES ENQUÊTES DE VICTIMATION ET DIAGNOSTICS LOCAUX DE CLIMAT SCOLAIRE

Vérifiable outil de mesure statistique l'enquête de victimation couvre l'ensemble du spectre du climat scolaire en étudiant les relations entre les personnes, le sentiment d'insécurité et la sécurité. L'analyse tente de révéler les faits relatifs à la violence qu'ils aient ou non fait l'objet d'un signalement en interne ou auprès des autorités judiciaires.

Enquête Nationale 2015 :

Les EMS sont chargées par la DEPP de procéder à la mise en place des procédures et à la collecte des questionnaires pour les 7 établissements (lycées) de l'Académie entre le 23 mars et le 10 avril 2015.

Le diagnostic de climat scolaire porte sur les mêmes critères que l'enquête de victimation mais plus précis dans son questionnement. Porté à la demande du chef d'établissement avec l'accord du CA, il apporte des indicateurs utiles à l'ensemble de la communauté. Anonyme et confidentiel ces résultats pourront être comparés à l'échelle nationale de l'enquête de victimation.

○ L'ASSISTANCE ET L'AIDE A LA DECISION

Ce domaine a été du ressort quasi exclusif du conseiller technique et de son adjoint. L'équipe mobile n'a été que peu impliquée dans cette démarche qui reste à la marge.

Paul MAYOR

Conseiller Technique

Pour les problématiques de sécurité

Responsable de l'équipe mobile de sécurité